CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E100** **VALABLE JUSQU'AU** **22/11/2027**

ÉDITÉ LE 09/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Raison sociale : ENTREPRISE REATO ET CIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/06/2005
Capital : 700 000

7 TER RUE ROBERT SCHUMAN
BP N°6
57855 SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST PRIVAT LA MONTAGNE
Siret : 372 800 920 00012
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 1338 02 02 0
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/244344

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/244344

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 03 87 53 51 15 **Fax :** 03 87 53 48 04
Portable : 06 11 40 01 24
Responsabilité légale :
REATO LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.reato.fr
E-mail : contact@reato.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 24 007 760 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	23	23/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/09/2026 08:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.